

## DELIBERATION CFVU-035-2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;  
Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 11 ;  
Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;  
Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;  
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;  
Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;  
Vu le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;  
Vu l'arrêté n°2020-23 du 30 mars 2020 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;  
Vu la délibération CFVU 010-2020 relative aux modalités d'organisation des réunions à distance ;  
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;  
Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 4 Juin 2020.

**Objet de la délibération : Modification du calendrier universitaire 2019-2020 pour les D.U.**

**La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 8 Juin 2020 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

La modification est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour (deux membres connectés n'ont pas voté).

Christian ROBLÉDO  
*Président de l'Université  
d'Angers*

Signé par : Christian Robledo  
Date : 12/06/2020  
Qualité : Président - Signature électronique certifiée Certinomis  
AA et Agents - 1.2.250.1.86.2.3.8.10.1

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 12 Juin 2020**

## Calendrier universitaire 2019/2020

Adopté à la CFVU du 4 mars 2019

### Date administrative de début d'année universitaire

Lundi 2 septembre 2019

### Dates limites de réunion des jurys 2ème session

Le conseil de gestion peut imposer une date antérieure à celle proposée dans le calendrier officiel

	2019/2020
<b>Licence</b>	Vendredi 18 septembre 2020
<b>Master 1</b>	Vendredi 25 septembre 2020
<b>Licences professionnelles</b>	Vendredi 18 décembre 2020
<b>Master 2</b>	Vendredi 18 décembre 2020

Modification : Pour les DU débutés au cours de l'année universitaire 2019/2020 et interrompus en raison de la crise sanitaire, les formations peuvent se prolonger jusqu'à la fin de l'année civile 2020, sans incidence pour les inscriptions des étudiants et stagiaires de la formation continue participant à ces formations.

### Congés universitaires

	Vacances scolaires Académie de Nantes (zone B)	Vacances universitaires Université d'Angers
<b>Toussaint</b>	fin des cours samedi 19 octobre 2019, reprise lundi 4 novembre 2019	fin des cours samedi 26 octobre 2019, reprise lundi 4 novembre 2019
<b>Noël</b>	fin des cours samedi 21 décembre 2019, reprise lundi 6 janvier 2020	fin des cours samedi 21 décembre 2019, reprise lundi 6 janvier 2020
<b>Hiver</b>	fin des cours samedi 15 février 2020, reprise lundi 2 mars 2020	fin des cours samedi 22 février 2020, reprise lundi 2 mars 2020
<b>Printemps</b>	fin des cours samedi 11 avril 2020, reprise lundi 27 avril 2020	fin des cours samedi 18 avril 2020, reprise lundi 27 avril 2020

## Périodes et modalités d'inscription

### Clôture des inscriptions administratives

	2019/2020
Pluripass - L1 – L2 – L3 – LP - M1	Vendredi 27 septembre 2019
M2	Vendredi 04 octobre 2019
Formations en alternance	Jeudi 31 octobre 2019
Doctorat	Jeudi 31 octobre 2019

### Inscriptions tardives

Traitées par les directeurs des composantes	Jusqu'au vendredi 25 octobre 2019 inclus
Date limite d'annulation d'inscription avec remboursement	Vendredi 11 octobre 2019

### Date limite de réorientation Pluripass

Vendredi 11 octobre 2019

## Evènements Université d'Angers

Campus Day

jeudi 19 septembre 2019

Opération « m'essayer c'est m'adopter »

Du lundi 21 octobre au vendredi 25 octobre 2019

Second créneau possible pour les composantes qui le souhaitent :  
du 17 février au 21 février 2020

Portes ouvertes

Samedi 25 janvier 2020 (date modifiée)